

258

258. ^{Ordonnance.} — portant règlement sur les gouvernemens généraux des provinces, gouvernemens particuliers, lieutenances du roi, ou commandemens, majorités, aides et sous-aides-majorités des villes, places et châteaux, et qui, en déterminant différentes classes, affecte particulièrement chacune d'elles aux différens grades militaires.

18 mars 4. Lille 1776.